



## Caducité d'un bon de visite + proposition d'achat

Par **VALDUR**, le **05/04/2018** à **10:50**

Bonjour,

Nous avons signé un bon de visite ainsi qu'une proposition d'achat il y a 4 mois pour un bien qui nous est "passé sous le nez", les vendeurs ayant finalement signé un compromis entre particuliers. Je vois aujourd'hui que le bien est de nouveau à la vente par la même agence. Le bon de visite que nous avons signé est-il toujours valide sachant que le bien ait été retiré de la vente pendant une période de 3 mois car sous compromis. Autrement dit, pourrions nous aujourd'hui signer avec le vendeur en direct en toute légalité?

Merci à vous!

Par **janus2fr**, le **05/04/2018** à **22:28**

Bonjour,

C'est le vendeur qui ne peut pas traiter directement avec vous. En effet, dans tout mandat, il y a une clause qui interdit au vendeur de traiter en direct avec un acheteur présenté par l'agence, durant la validité du mandat, bien entendu, mais encore pendant une certaine période après, généralement un an.

Par **VALDUR**, le **06/04/2018** à **08:47**

Bonjour, Merci à vous!